



**HAL**  
open science

## Intersectionnalité : le nom d'un problème

Alexandre Jaunait

► **To cite this version:**

Alexandre Jaunait. Intersectionnalité : le nom d'un problème. *Pouvoirs - Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, 2020, 10.3917/pouv.173.0015 . hal-03738176

**HAL Id: hal-03738176**

**<https://hal.science/hal-03738176>**

Submitted on 7 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# POUVOIRS

REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

LES NOUVEAUX  
FÉMINISMES

N° 173

## S O M M A I R E

---

MICHELLE PERROT Féminisme pluriel	5
ALEXANDRE JAUNAIT Intersectionnalité: le nom d'un problème	15
DIANE ROMAN Droit et féminisme: les hésitations du Parlement français	27
PAULINE DELAGE Genre et violence: quels enjeux?	39
ISABELLE ROME La justice à l'épreuve des violences au sein du couple Genèse d'une nouvelle politique publique	51
CAMILLE FROIDEVAUX-METTERIE Le féminisme et le corps des femmes	63

## S O M M A I R E

---

BRIGITTE GRÉSY  
Temps, famille, discriminations professionnelles 75

RÉJANE SÉNAC  
La mythologie de l'égalité:  
entre valeur républicaine et féminisme de l'altérité 89

MARIE SCOT  
Les nouveaux débats féministes 101

### **CHRONIQUES**

**REPÈRES ÉTRANGERS**  
(1<sup>er</sup> octobre – 31 décembre 2019)  
PIERRE ASTIÉ, DOMINIQUE BREILLAT ET CÉLINE LAGEOT 119

**CHRONIQUE CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE**  
(1<sup>er</sup> octobre – 31 décembre 2019)  
JEAN GICQUEL ET JEAN-ÉRIC GICQUEL 141

Summaries 173

---

## LES NOUVEAUX FÉMINISMES SONT ÉTUDIÉS PAR

PAULINE DELAGE, sociologue, chargée de recherche au CNRS, rattachée à l'équipe « Cultures et sociétés urbaines » du Cresppa. Elle est notamment l'auteure de *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique* (Presses de Sciences Po, 2017) et de *Droits des femmes. Tout peut disparaître* (Textuel, 2018).

CAMILLE FROIDEVAUX-METTERIE, philosophe, professeure de science politique, chargée de mission « égalité-diversité » à l'université de Reims Champagne-Ardenne. Elle a récemment publié *Seins. En quête d'une libération* (Anamosa, 2020), en même temps que la réédition augmentée de *La Révolution du féminin* (Gallimard, coll. « Folio Essais », 2020).

BRIGITTE GRÉSY, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est l'auteure en particulier de *La Vie en rose. Pour en découdre avec les stéréotypes* (Albin Michel, 2014) et du *Sexisme au travail, fin de la loi du silence ?* (Belin, 2017).

ALEXANDRE JAUNAIT, maître de conférences en science politique à l'université de Poitiers, chercheur à l'Institut des sciences sociales du politique, à Nanterre. Il a notamment publié, avec Laure Bereni, Sébastien Chauvin et Anne Revillard, *Introduction aux études sur le genre* (2<sup>e</sup> éd., De Boeck, 2012).

MICHELLE PERROT, professeure honoraire d'histoire contemporaine à l'université Paris Diderot. Elle a dirigé, avec Georges Duby, la publication d'*Histoire des femmes en Occident. De l'Antiquité à nos jours* (5 vol., Plon, 1991-1992) et récemment publié *Le Chemin des femmes* (Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2019), qui réunit un choix de ses textes divers.

DIANE ROMAN, professeure de droit à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre de l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (UMR 8303). Ses travaux portent notamment sur le traitement juridique des questions sociales (pauvreté, égalité femmes-hommes, santé). Elle va faire paraître, avec Stéphanie Hennette-Vauchez, *Droits de l'homme et libertés fondamentales* (4<sup>e</sup> éd., Dalloz, 2020).

ISABELLE ROME, magistrate, haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes au ministère de la Justice, chargée de coordonner un plan de lutte contre les violences conjugales. Elle est l'auteure de « *Vous êtes naïve, Madame le Juge* », de *Dans une prison de femmes* et de *Plaidoyer pour un droit à l'espoir* (Enrick B., 2018).

MARIE SCOT, chercheuse au Centre d'histoire de Sciences Po. Ses recherches portent sur l'histoire comparée et transnationale de l'enseignement supérieur et des sciences sociales. Spécialiste d'histoire intellectuelle, elle édite, avec Vincent Duclert, les œuvres complètes d'Élie Halévy aux Belles Lettres.

RÉJANE SÉNAC, directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de l'IEP de Paris, où elle enseigne, membre du programme d'études de genre PRESAGE. Elle est l'auteure en particulier des *Non-frères au pays de l'égalité* (Presses de Sciences Po, 2017) et a codirigé la publication de *Global Perspectives on Same-Sex Marriage* (Palgrave Macmillan, 2018).

---

ALEXANDRE JAUNAIT

## INTERSECTIONNALITÉ : LE NOM D'UN PROBLÈME

**L**ongtemps affiliée aux contextes politique, culturel et académique états-uniens, la notion d'intersectionnalité a, depuis les années 2000 au moins, émergé dans la plupart des arènes académiques nationales et internationales, et fait l'objet de réappropriations multiples débordant largement l'espace des sciences sociales. Initialement forgée pour donner un nom aux dilemmes stratégiques et identitaires rencontrés dans l'espace politique états-unien par certaines catégories de personnes subissant des formes combinées de domination, la notion a connu de nombreuses reformulations. Qu'on mobilise le concept ou qu'on propose de s'en délester, qu'on lui attribue une portée novatrice ou qu'on considère qu'il enfonce des portes déjà ouvertes par les sciences sociales, l'intersectionnalité amène à se positionner en amplifiant les controverses déployées à la lisière du social et du politique. Les jeunes chercheuses et chercheurs d'aujourd'hui se saisissent de « la plus importante contribution des études féministes à ce jour », selon Leslie McCall<sup>1</sup>, et « font de l'intersectionnalité » ou se demandent comment en faire en appliquant des « méthodes intersectionnelles » ; les politiques publiques, notamment européennes, s'interrogent sur l'intégration de cette nouvelle grammaire dans la lutte contre les discriminations, tandis que la troisième vague du féminisme est souvent associée à un « tournant intersectionnel ». Critique politique, méthode d'analyse, concept, proposition programmatique, catégorie identitaire... l'intersectionnalité est d'autant plus brandie discursivement qu'elle est parfois mollement définie, la métaphore de l'intersection ou du carrefour semblant alors se suffire à elle-même pour

15

---

1. Leslie McCall, « The Complexity of Intersectionality », *Signs*, vol. 30, n° 3, 2005, p. 1771.

évoquer le croisement des rapports de domination ou enjoindre à les étudier ensemble.

16 On défendra ici l'idée que l'intersectionnalité est d'abord le nom d'un problème plutôt que celui d'une solution, et que ses usages s'éclairent d'autant mieux qu'on les réinsère dans les configurations où ils sont déployés<sup>2</sup>. Dans la multiplicité de ses occurrences, l'intersectionnalité reste un objet éminemment politique au sens où elle pose des problèmes de représentation dans chacun des espaces où elle est convoquée : représentation des minorités invisibles dans les mouvements sociaux, représentation des sujets discriminés dans le droit, représentation de la domination dans les sciences sociales. En revenant sur la genèse de ce concept, on cherchera à montrer comment ses déplacements et ses appropriations successives ont permis de produire des critiques différentes pourtant initiées par des questions similaires et d'en tirer quelques leçons. Ce parcours dans les langages de l'intersectionnalité démontre *a minima* à quel point différents espaces de conceptualisation sont puissamment connectés les uns aux autres, les questions politiques se traduisant fréquemment en questions sociologiques, de nouveau réinvesties politiquement.

#### PARADOXES DE LA REPRÉSENTATION MINORITAIRE ET MALENTENDUS SOCIOLOGIQUES

Entre le politique et le sociologique, les théories de l'intersectionnalité jonglent avec la métaphore du carrefour par laquelle la juriste africaine-américaine Kimberlé Crenshaw a introduit ce terme dans la réflexion féministe et juridique à la fin des années 1980<sup>3</sup>. La classe, la race et le genre, triptyque mobilisant les rapports sociaux les plus politisés, sont conceptualisés comme des routes entrant en collision sur un plan de coordonnées métaphorisant l'expérience de la discrimination, laquelle est ainsi pensée sur le mode de l'intersection. Cette représentation pose un problème pour les sciences sociales, inlassablement débattu : le carrefour est une figuration abstraite des grands axes structurant les inégalités dans

2. Cet article reprend pour partie des problématisations développées avec Sébastien Chauvin dans deux articles : « Représenter l'intersection : les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 1, 2012, p. 5-20 ; « L'intersectionnalité contre l'intersection », *Raisons politiques*, vol. 58, n° 2, 2015, p. 55-74.

3. Cf. ses deux articles séminaux : « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum*, n° 140, 1989, p. 139-167 ; « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, vol. 43, n° 6, 1991, p. 1241-1299.

une société, posant ces derniers comme des droites séparées les unes des autres qui se rencontreraient *parfois* seulement et créeraient ainsi des situations spécifiques. Si l'on suit la logique du carrefour, certaines positions sociales sont à la jonction des routes, tandis que d'autres ne le sont pas. Penser la domination de cette manière pourrait alors mener à une erreur épistémologique puisque les rapports de pouvoir sont transversaux à l'espace social, et que chacune et chacun s'y trouve inscrit (personne n'échappe à l'inscription sociale dans les rapports de race, de genre et de classe, et cette inscription est nécessairement simultanée)<sup>4</sup>. Dans les sciences sociales françaises, Danièle Kergoat a théorisé cette critique avec la notion de consubstantialité des rapports sociaux, permettant de rappeler que les situations de domination ne sont pas abstraites mais toujours incarnées, genre, classe et race se construisant mutuellement, selon l'historicité propre des configurations d'acteurs<sup>5</sup>. D'une certaine façon, toute position sociale est une intersection... Au demeurant, la critique portée par les théories de l'intersectionnalité a pourtant été conceptualisée pour nommer des situations bien réelles d'exclusion au sein desquelles certaines femmes se retrouvaient dans une position particulière, exclues de la représentation, minorités dans la minorité, et de fait dont la situation était objectivement complexifiée. À cet égard, les sciences sociales semblent nous indiquer que l'intersection concerne tout le monde, tandis que les premières théories de l'intersectionnalité pointent des croisements ne concernant que certaines... Pour résoudre ce paradoxe, il faut revenir à sa genèse et à la formulation du problème.

17

Les travaux de Kimberlé Crenshaw, inscrits dans le sillage du *Black feminism* états-unien, ont permis de théoriser dans le droit antidiscriminatoire un problème qui avait émergé plusieurs années auparavant dans l'espace des mouvements sociaux en charge de la représentation des grandes minorités de leur époque. En effet, quand les féministes africaines-américaines avaient cherché à participer aux luttes féministes et antiracistes des années 1960 et 1970, elles s'étaient fréquemment trouvées exclues de celles-ci, étant tantôt invitées à aller lutter avec leurs frères noirs contre le racisme lorsqu'elles frappaient à la porte du

4. Cette critique est par exemple formulée d'un point de vue ethnométhodologique dès 1995. Cf. Candace West et Sarah Fenstermaker, « Faire la différence » (1995), *Terrains & Travaux*, n° 10, 2006, p. 103-136.

5. « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009, p. 111-125. Cf. aussi Elsa Dorlin, « De l'usage épistémologique et politique des catégories de "sexe" et de "race" dans les études sur le genre », *Cahiers du genre*, n° 39, 2005, p. 83-105.

18 mouvement féministe, tantôt renvoyées aux luttes féministes lorsqu'elles s'invitaient dans les luttes du mouvement *Black Power*. Le paradoxe que leurs propres récits ont mis en évidence est bien connu : appartenant aux deux catégories dans lesquelles elles souhaitaient être représentées, elles n'arrivaient à exister dans aucune, comme si ces luttes étaient mutuellement exclusives. Ce problème bien réel permet de déplacer le regard vers les cadres de représentation des systèmes prenant en charge la lutte contre les discriminations, en montrant comment ceux-ci sont systématiquement construits autour de sujets prototypiques<sup>6</sup> : les hommes noirs représentent le mouvement noir, et les femmes blanches le mouvement féministe. Par conséquent, les femmes africaines-américaines apparaissent comme des sujets non prototypiques de la domination combattue par ces mouvements, les constituant en cas particuliers exclus de la représentation. En d'autres termes, la critique des *Black feminists* ne cherche pas tant, ou pas seulement, à faire valoir une spécificité *sociologique* (être femme et noire est une situation absolument spécifique) qu'à dénoncer un cadre de représentation qui les invisibilise *et les rend spécifiques* (être femme et noire dans le mouvement des femmes et le mouvement noir tels qu'ils sont constitués rend les femmes noires invisibles)<sup>7</sup>. Tout système de représentation est en effet construit sur des cas génériques considérés comme légitimes pour incarner un groupe et ses revendications. Si l'on cherche à reformuler ce problème, la critique originelle des théories de l'intersectionnalité ne consiste pas tant à désigner des groupes qui seraient intersectionnels par essence qu'à faire de l'intersectionnalité une propriété des systèmes de représentation, mettant certains sujets considérés comme non génériques *en situation d'intersectionnalité*. L'intersectionnalité représente un angle mort au sein d'un plan de coordonnées sur lequel on s'obstine à tracer des droites, une position invisible créant une complexité artificielle attribuée à certains sujets plutôt qu'à d'autres. Au niveau sociologique, il n'existe pas de sujets plus intersectionnels que d'autres au sens de l'intersection des rapports de pouvoir. En revanche, dans l'abstraction de la représentation qui caractérise la politique, certains sujets sont bel et bien mis dans une situation qui les efface et les invisibilise.

6. Cecilia Ridgeway et Tamar Kricheli-Katz, « Intersecting Cultural Beliefs in Social Relations: Gender, Race, and Class Binds and Freedoms », *Gender & Society*, vol. 27, n° 3, 2013, p. 294-318.

7. Valerie J. Purdie-Vaughns et Richard P. Eibach, « Intersectional Invisibility: The Distinctive Advantages and Disadvantages of Multiple Subordinate-Group Identities », *Sex Roles*, vol. 59, n° 5, 2008, p. 377-391.

Ce dilemme rencontré dans les mouvements sociaux trouve une traduction similaire dans les arènes du droit antidiscriminatoire, qui prolonge les luttes sociales aux États-Unis. En analysant plusieurs jurisprudences liées à l'emploi, Kimberlé Crenshaw montre comment des femmes noires n'ont pu bénéficier des protections juridiques attachées aux grandes catégories du droit antidiscriminatoire états-unien. Pour les juges, incapables de déterminer si ces femmes avaient été discriminées en tant que femmes ou en tant que Noires, celles-ci n'étaient finalement pas discriminées du tout. La logique d'exclusion symbolique est ici exactement similaire à celle des mouvements sociaux. De la même façon que certains sujets n'étaient pas considérés comme représentatifs des grandes luttes sociales, ils n'étaient pas non plus considérés comme représentatifs des catégories de victimes protégées par le droit états-unien. Les langages de la race et du sexe, construits autour du cas générique des hommes noirs et des femmes blanches, échouaient à inclure les femmes noires dans les catégories d'un système juridique reproduisant exactement les mêmes situations de « mise en intersectionnalité » qui s'étaient déroulées dans les mouvements sociaux<sup>8</sup>. L'intersectionnalité apparaît donc bien comme la propriété d'un système de cadrage plutôt que comme la caractéristique d'un groupe social. Elle renvoie au langage de la politique et aux abstractions qu'il génère, distribuant entre des cas simples et des cas complexes, génériques ou non génériques, la fausse complexité sociologique de certaines situations ayant pourtant des effets bien réels dans l'organisation des mouvements sociaux comme dans la mise en œuvre du droit. Une lecture parmi d'autres que nous avons proposée avec Sébastien Chauvin consisterait ainsi à comprendre cette critique, non pas comme une affirmation de l'intersection, mais comme sa déconstruction : la politique crée une illusion de complexité quand elle semble décrire des sujets plus « intersectionnels » que d'autres et donc moins représentables<sup>9</sup>. Cette illusion n'est pourtant pas sans conséquence – et donc pas totalement infondée – puisqu'elle a des effets d'exclusion qui concernent certains sujets plutôt

19

8. Anastasia Vakulenko étudie une logique similaire dans la jurisprudence antidiscriminatoire européenne contemporaine. Les femmes musulmanes portant le voile et victime de discriminations échappent à la protection de la Convention européenne des droits de l'homme, les juges échouant à prouver qu'elles ont été uniquement discriminées en tant que musulmanes ou uniquement discriminées en tant que femmes (« "Islamic Headscarves" and the European Convention on Human Rights: An Intersectional Perspective », *Social & Legal Studies*, vol. 16, n° 2, 2007, p. 183-199).

9. Cf. Sébastien Chauvin et Alexandre Jaunait, « L'intersectionnalité contre l'intersection », art. cité.

que d'autres. Mais ces effets sont la résultante de systèmes producteurs de sujets collectifs (et qui échouent donc à représenter tout le monde) et non le reflet d'une complexité sociale en soi qui s'attacherait à la nature de certaines minorités. Distinguer l'intersection de la position d'intersectionnalité permet de distinguer le sociologique du politique, tout en montrant comment le politique a des effets contraignants en retour sur les acteurs et leur affecte bien des positions dans lesquelles il est objectivement plus difficile d'exister et de se défendre.

#### LEÇONS DES TRADUCTIONS SOCIOLOGIQUES DE L'INTERSECTIONNALITÉ

20 Évaluer l'influence de ces théories dans les sciences sociales reste une mission difficile, dépendant largement du cadre théorique mobilisé dans un contexte où la notion d'intersectionnalité a été multiples fois réappropriée. Ainsi que nous l'avons rappelé, la métaphore du carrefour prête à confusion s'il s'agit de penser la domination comme un ensemble de droites séparées qui ne se croiseraient que de temps en temps et dans le cas de certains sujets seulement. On ne peut pourtant en rester à cette critique tant celle-ci semble avoir été précocement admise et intégrée dans les sciences sociales, au point que tout article portant sur l'intersectionnalité rappelle désormais utilement que la notion vise à analyser la combinaison *in situ* de propriétés d'acteurs et non la simple addition de rapports de pouvoir jouant « toutes choses égales par ailleurs » comme des avantages ou des handicaps sociaux<sup>10</sup>. S'il est possible de considérer qu'on n'a peut-être pas toujours besoin de l'intersectionnalité pour étudier le pouvoir et ses effets, les théories issues de ce concept ont cependant puissamment contribué à revisiter l'analyse de la domination et à en améliorer l'épistémologie<sup>11</sup>. Qu'il s'agisse d'élargir le spectre des rapports sociaux à prendre en compte au-delà de la classe, de la race et du genre (la sexualité, le handicap, l'âge...), ou de mieux historiciser les objets de recherche pour en « revenir au terrain » et à ses spécificités<sup>12</sup>, les

10. Kimberlé Crenshaw n'a elle-même cessé de rappeler la nécessaire contextualisation et historicisation des situations d'intersectionnalité, loin des approches réifiant ou rigidifiant les rapports de pouvoir. Cf. Sumi Cho, Kimberlé Williams Crenshaw et Leslie McCall, « Toward a Field of Intersectionality Studies: Theory, Application and Praxis », *Signs*, vol. 38, n° 4, 2013, p. 785-810.

11. Cf. Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe*, *op. cit.*

12. Selon l'expression employée par Audrey Célestine, Abdellali Hajjat et Lionel Zevounou, « Rôle des intellectuel.le.s, universitaires "minoritaires", et des porte-parole des minorités », *Mouvements.info*, 12 février 2019.

théories de l'intersectionnalité ont eu un effet de « renforcement épistémologique », sinon de révolution scientifique. Les apparentes failles conceptuelles induites par les premières théorisations ont immédiatement été suivies de correctifs, les critiques du concept ayant participé de sa fécondité. Rappeler ainsi qu'il n'est pas de sujet social qui ne soit intersectionnel permet d'enquêter sur les propriétés « invisibles », comme la blancheur ou l'hétérosexualité, et à faire de toute situation une situation complexe méritant d'être analysée (comment se constitue un capital de légitimité ? Quelles sont les propriétés sociales des dominants et comment fonctionnent-elles ? Dans quels contextes un « handicap » social peut-il se transformer en avantage ou en source de compensation ?). De même, la réflexion menée sur le paradoxe initial de ces théories (pourquoi certains sujets apparaissent-ils comme plus intersectionnels que d'autres ?) a permis de faire retour sur les logiques propres de la politique et de décrire les mécanismes de production des positions intersectionnelles par des systèmes de pouvoir. La constante remise en question de l'analytique de la domination a ainsi engagé la réflexion vers la construction des catégories, en particulier lorsqu'il s'agit d'étudier les sujets minoritaires : les « femmes noires », les « femmes musulmanes » ou les groupes qui « posent problème » (à l'entreprise, aux politiques publiques, au droit...) ne sont pas des groupes qui émergeraient spontanément de l'ordre social mais sont précisément constitués par celui-ci et ses principes de catégorisation dominants. L'intersectionnalité a ainsi introduit un va-et-vient constant, une réflexion sociologique continue sur les objets de la recherche, permettant de ne pas importer naïvement certaines proclamations politiques dans l'espace de théorisation des sciences sociales<sup>13</sup>.

21

La plus-value de ces théories dans l'analyse de la domination n'est cependant pas admise de façon consensuelle dans tous les espaces de recherche, et ce malgré les correctifs nombreux dont elles ont été l'objet. Car, au-delà de l'injonction au croisement et à la prise en compte des différents rapports de pouvoir, ces théories restent attachées au vocabulaire de la race et du genre et à la légitimité qu'on accorde à ces catégories. La France fournit à cet égard un bon exemple de la politisation très forte des arènes de la recherche et de l'impossibilité de séparer durablement le politique du sociologique. Pour des chercheurs comme Gérard Noiriel, l'intersectionnalité est en quelque sorte le cheval de Troie de la race et

13. Farinaz Fassa, Éléonore Lépinard et Marta Roca i Escoda (dir.), *L'Intersectionnalité: enjeux théoriques et politiques*, Paris, La Dispute, 2016.

du vocabulaire de l'identité, dangereusement brandis au détriment de l'analyse par la classe sociale<sup>14</sup>. Loin de l'idée de l'articulation, c'est bien la notion de race en premier lieu, et celle de genre en second, qui attisent ici la critique et créent la controverse, dans le double contexte de la tradition sociologique française et de la délégitimation de la catégorisation raciale au nom de la lutte (sociologique et politique) contre l'essentialisme. Faisant ainsi puissamment écho aux combats menés dans l'espace des mouvements sociaux, les controverses scientifiques reproduisent les dilemmes de la priorité des luttes en s'interrogeant sur les rapports sociaux légitimes et leurs importances respectives, le discours de l'articulation devenant celui de la subsomption d'un rapport sous un autre. À « l'ennemi principal » des luttes sociales se substitue la « causalité première » des discriminations dans l'arène de la sociologie et de l'histoire... Que la promotion de l'intersectionnalité dans les sciences sociales françaises ait à voir avec la légitimation de la question raciale, en politique comme en sociologie, ne fait aucun doute<sup>15</sup>. Et alors ? serait-on tenté de répondre. De la même façon que les luttes du *Black feminism* posaient le problème de l'invisibilité de certaines actrices dans les mouvements sociaux de leur époque, la vitalité des travaux contemporains se revendiquant de l'intersectionnalité rend visibles des rapports sociaux qui ont été longtemps ignorés, impensés ou délégitimés dans les sciences sociales françaises. On pourra toujours dire – et l'argument est loin d'être infondé – qu'on n'a pas forcément besoin d'intersectionnalité pour étudier la race ; mais, à l'inverse, qu'il ait fallu en passer par l'idée de l'articulation des rapports sociaux pour pouvoir parler de race en France permet de mesurer à quel point la race est restée et reste encore le parent pauvre des épistémologies nationales. La réception française des théories de l'intersectionnalité forme ainsi une fascinante caisse de résonance d'anciens débats non seulement sur les subordinations épistémologiques dupliquant les luttes symboliques de la politique, mais également sur les impensés des positionnements des chercheurs (une science *colorblind* est-elle réellement possible ?) et la croyance à des formes d'universalité scientifique se confondant avec la notion d'objectivité. Il n'est pas étonnant à cet égard que la niche écologique des théories de l'intersectionnalité ait été celle des études

14. « Réflexions sur la "gauche identitaire" », Noiriel.WordPress.com, 29 octobre 2018.

15. Le dossier sur l'intersectionnalité, publié le 12 février 2019 sur Mouvements.info, en forme un témoignage exemplaire, une grande partie étant consacrée à l'état de la question raciale dans les sciences sociales françaises.

féministes, espace disciplinaire qui a précocement interrogé la notion d'objectivité en la mettant en relation avec la position d'un sujet et la production d'un point de vue.

Si les apports des théories de l'intersectionnalité restent ainsi encore très discutés, leur influence est, elle, indiscutable si l'on s'en tient aux controverses qu'elles suscitent et aux très nombreux travaux qu'elles ont permis d'initier. Le fait qu'il n'existe pas une seule théorie de l'intersectionnalité est à double tranchant : on peut toujours choisir sa version la plus faible ou la plus ancienne et décider qu'on a alors à faire à un cadre analytique réducteur, essentialiste ou déshistoricisé dont les avaries entraînent le discrédit. Mais on peut également comprendre ces théories comme un projet scientifique ouvert et pluriel qui, malgré des injonctions assez vagues et parfois même réductrices (« il faut croiser... », « il ne faut pas séparer... »), n'a cessé de se renouveler de façon cumulative et féconde. Une lecture de l'intersectionnalité française actuelle permettrait par exemple d'affirmer que, si à la fin des années 2000 on opposait la notion de consubstantialité de Danièle Kergoat à celle d'intersectionnalité comme une critique de cette dernière, la consubstantialité s'apprend aujourd'hui comme une des versions de l'intersectionnalité « bien comprise ». La pluralité de ces théories empêche peut-être d'en faire un kit épistémologique ou méthodologique uniformément applicable à tous les objets de recherche, mais la plus-value critique qui s'y rattache est précieuse aux sciences sociales.

23

#### LA SOCIOLOGIE D'UN LANGAGE POLITIQUE

Séparer le politique du sociologique permet d'une certaine manière d'affirmer que le langage de l'intersectionnalité est utile pour désigner des problèmes politiques, mais aussi que ce langage doit être transposé avec précaution dans les sciences sociales quand il s'agit de traduire ces problèmes dans le vocabulaire analytique de la domination. De ce principe de précaution on peut déduire soit que l'intersectionnalité reste le langage de la politique, soit qu'elle représente aujourd'hui un ensemble de théories de la domination qui ont engrangé les bénéfices de leurs constantes critiques et reformulations. Cependant, au-delà de cette alternative prudente, on peut *également* considérer que le langage de la politique est par lui-même un objet sociologique au sens où il façonne la réalité et crée des contraintes interactionnelles. S'appuyant sur les travaux de Christelle Hamel consacrés aux « injonctions paradoxales » auxquelles sont soumises les femmes descendant de migrantes et migrants

du Maghreb<sup>16</sup>, Éric Fassin rappelle que « les formes de domination ne sauraient être détachées de leur représentation<sup>17</sup> ». En effet, les abstractions de la politique, les faux dilemmes (lutter contre l'antisexisme ou contre l'antiracisme<sup>18</sup>), les injonctions paradoxales, etc., méritent certes d'être déconstruits comme de faux problèmes, mais ces faux problèmes sont bien réels pour celles et ceux qui les subissent. La grammaire de l'intersectionnalité crée donc des intersectionnalités « objectives » qu'on ne saurait réduire à l'illusion analytique, et ce d'autant plus qu'elles travaillent les luttes sociales, les politiques publiques et le droit. Si encore une fois il peut sembler sociologiquement étrange de désigner des groupes de population situés à l'intersection des rapports de pouvoir (par opposition à d'autres groupes qui ne le seraient pas), il n'en reste pas moins que, lorsque les acteurs sont mis en position d'intersectionnalité, se définissent parfois comme tels, orientent leurs stratégies de lutte conséquemment, construisent leurs identités à partir de leur invisibilité sociale et politique, ils deviennent bien un peu plus intersectionnels que d'autres... L'intersectionnalité est ainsi à la fois une catégorie de l'analyse (un concept ou une méthode convoqués pour étudier la domination dans sa complexité) et une catégorie de la pratique (un langage d'acteurs et des cadrages symboliques qui créent des possibles et ferment des routes)<sup>19</sup>. Les succès de ce terme, traduit, critiqué et reformulé depuis trois décennies désormais, en ont fait un objet au statut hybride, concept et théorie, problème et solution, critique et programme, position et identité sociales. S'il reste à notre sens tout à fait possible de ne pas s'en revendiquer lorsqu'on s'intéresse au pouvoir et à la domination, l'ignorer est en revanche devenu beaucoup plus problématique à partir du moment où il forme dorénavant une catégorie de la politique qui ne demande pas l'autorisation des chercheuses et des chercheurs pour exister.

16. « La sexualité entre sexisme et racisme: les descendantes de migrant.e.s du Maghreb et la virginité », *Nouvelles questions féministes*, vol. 25, n° 1, 2006, p. 41-58.

17. « D'un langage à l'autre: l'intersectionnalité comme traduction », *Raisons politiques*, vol. 58, n° 2, 2015, p. 15.

18. Cf. Christine Delphy, « Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme », *Nouvelles questions féministes*, vol. 25, n° 1, 2006, p. 59-83.

19. Rogers Brubaker, « Categories of Analysis and Categories of Practice: A Note on the Study of Muslims in European Countries of Immigration », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 36, n° 1, 2013, p. 1-8.

R É S U M É

---

*Formulé par Kimberlé Crenshaw à la fin des années 1980 dans le sillage du Black feminism états-unien, le concept d'intersectionnalité a été multiplement réapproprié au gré de sa circulation internationale depuis lors, participant du renouvellement de l'analyse sociologique de la domination. Si cette notion reste toujours fortement critiquée, elle n'en demeure pas moins incontournable, permettant d'interroger à nouveaux frais les frontières entre le politique et le sociologique.*

